

LU 03/05/09

**COOLUS**/Démolition du château

# La pilule passe mal

**Bien que discrète, la démolition du château de Coolus fait du bruit. C'est la manière de faire qui ne passe pas.**

UN étonnant spectacle attend les amateurs de vieilles pierres sur le domaine de Coolus. Grignoté par deux pelles mécaniques depuis le mardi 21 avril, le château n'est plus. « Nous en avons encore pour deux bonnes semaines de travail, le temps d'évacuer les pierres et de purger le terrain », explique Olivier Martin, conducteur d'engin au sein de l'entreprise de démolition meurthe-et-mosellane BCT. Ils sont quatre, au total, à s'atteler à la tâche. « Quatre foudois dont un ouvrier intérimaire châlonnais. »



Aux premières loges depuis le début du chantier, le gardien du site qui occupe en partie les annexes du château. Mais il n'est pas le seul à ne pas perdre une miette du spectacle. Le Compertriat Jean-Claude Demorat en est, montrant du doigt « tous ces décideurs qui agissent sous le manteau ». Il déplore que le château ait été rasé sans autre forme de procès. Tout comme le représentant de l'association Nouvelle Catalogne, Bruno Malher, qui se dit « consterné, très en colère et inquiet ». Ce qui expli-

que qu'il ait décidé « d'agir ». « Je pensais le château en sursis, en attendant qu'une solution soit trouvée pour le sauver », raconte-t-il, faisant allusion à une bataille gagnée contre la Cac et consistant à faire couvrir le toit qui prenait l'eau par une bâche. « Aujourd'hui, je me sens trahi. »

**« Beaux discours »**  
Regrettant l'absence de concertation pour se mettre

**35.000€ TTC la démolition du château, qui n'était ni inscrit ni classé.**

d'accord sur l'avenir du château, qu'il s'agisse de sa restauration ou de sa démolition, il affirme que les procédures légales en la matière n'ont pas été respectées. « Je n'ai vu aucune pancarte indiquant qu'un permis de démolir avait été délivré. » Il s'inquiète enfin de ce qui se passera dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur le point d'être créée à Châlons. « Si le président de la Cac se permet

de faire démolir un château en catimini, qu'en sera-t-il demain du reste de notre patrimoine ? Et par exemple de la Haute-Mère-Dieu ? Derrière les beaux discours faisant office de rideau de fumée, une réalité pas très belle à regarder. » Le Châlonnais a conséquemment écrit deux lettres qu'il enverra dès demain en recommandé. L'une au maire de Coolus, « pour connaître les raisons pour

lesquelles le permis de démolir n'a pas été affiché et en obtenir une copie. Si tant est qu'il y en ait un ». L'autre à Bruno Bourg-Broc en sa qualité de président d'intercommunalité, « pour savoir s'il a été prévu que les blocs de crue du château soient conservés. Il n'y a plus de carrières aujourd'hui, la récupération est donc le seul moyen existant pour restaurer des murs ». **Sophie BRACQUEMART**